

Prévention, Solidarité et Santé

Direction de la Démoustication

Affaire suivie par : R. JOSEPH

Téléphone : 05 94 29 59 30

Courriel : demoustication@ctguyane.fr

Cayenne, le 16 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane informe la population de saint Georges de l'Oyapock de la mise en place de rotations de « l'épandeur monté sur automobile », dans le cadre des actions de lutte contre le paludisme qui circule dans votre commune et aussi prévenir tout risque de circulation de la dengue qui touche plusieurs villes et Communes, du Département depuis de nombreuses semaines.

Les créneaux horaires de passages sont le matin entre **4h00 et 6h30**, de la semaine 17, 18 et 19 de l'année 2020, le soir entre **18h00 et 20h30**.

Les calendriers de passage de « l'épandeur » seront consultables sur le site internet et le compte Facebook de la Collectivité Territoriale de Guyane : www.ctguyane.fr et <https://www.facebook.com/CTGuyane/> ainsi qu'auprès de votre mairie et de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S).

Votre attention est attirée sur le fait que ces calendriers sont diffusés à titre prévisionnel et peuvent subir des modifications (annulations et autres) pour des raisons techniques. Dans le cas d'une annulation pour cause de pluie, le passage sera reconduit le lendemain même heure.

Il est demandé également à la population, et particulièrement aux enfants, d'éviter de s'exposer volontairement lors du passage « l'épandeur monté sur automobile ».

Ce message est diffusé par la Collectivité Territoriale de Guyane et l'Agence Régionale de Santé de Guyane (A.R.S).

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane



Rodolphe ALEXANDRE